

Commission Europe et International Lettre de mission

Commanditaire: Bureau national de l'ABF, représenté par la présidente, Hélène Brochard

Responsables de la commission : Julie Calmus, Eléonore Clavreul

Finalités et objectifs

La première finalité de la commission Europe et International est de développer la présence et les actions de l'ABF au niveau international en :

- la représentant dans les grandes associations internationales, en participant aux groupes de travail et aux congrès autant que possible (et avec validation du bureau national), en y défendant le point de vue de l'association et influant sur les orientations ou les préconisations faites par les organismes internationaux comme l'IFLA, EBLIDA, LIBER..., en y promouvant la francophonie tout autant que la diversité culturelle et linguistique;
- développant des contacts et des partenariats, notamment avec les associations européennes, grâce aux membres de la commission mais aussi aux membres ABF vivant à l'étranger;
- conseillant le bureau national sur les actions internationales de l'ABF;
- invitant chaque membre de l'ABF à partager ses informations, contacts et expériences internationaux avec la commission, voir avec l'ensemble de la communauté professionnelle via le site web et/ou la revue Bibliothèque(s).

Il s'agit également d'apporter en France les informations et les expériences en provenance de bibliothèques étrangères, en organisant des journées d'études ; d'encourager et d'épauler les groupes régionaux dans l'organisation de voyages d'étude à l'étranger en leur communiquant éléments d'information et contacts.

La commission participe activement aux actions de publications de l'ABF en alimentant des rubriques thématiques, dans la revue ou en ligne (site web, forum, réseaux sociaux...), par tout moyen jugé utile. Pour ce faire, la/les responsables de la commission sont invités à participer au comité éditorial de l'ABF.

La commission participe également à l'élaboration du programme des congrès de l'ABF en proposant l'intervention d'intervenants internationaux selon les thématiques abordées. Elle organise aussi l'accueil des congressistes étrangers en facilitant leur venue (recherche de moyens pour faciliter l'accès au congrès et diffusion de l'information dans les différentes mailings listes des associations européennes et internationales) ainsi que des temps de rencontres type « World Café » afin que les adhérents puissent tisser des liens avec ces invités.

La commission organise des journées d'étude bisannuelles. Ces journées proposent un éclairage européen ou international à des questions nationales. L'objectif est de trouver inspiration et solution afin de construire un plaidoyer plus fort pour la lecture publique. Cela permet de capitaliser l'engagement, financier notamment, de l'ABF à l'international.

Enfin, la commission élabore un « plan Erasmus » qui relie les activités de mobilité européenne aux besoins et aux objectifs plus génériques de l'ABF. Elle porte la candidature à l'accréditation Erasmus+ de l'ABF pour le programme (2021-2027), les candidatures annuelles aux financements du programme

Erasmus de l'action clé 1 pour développer la mobilité européenne de tous les professionnel·le·s des bibliothèques.

Il n'y a pas de délai déterminé pour la durée de fonctionnement de la commission.

Moyens mis en oeuvre

Un appel à candidatures pour composer la commission pourra être lancé, afin qu'elle ait les moyens humains nécessaires pour satisfaire à ces objectifs.

Une enveloppe budgétaire forfaitaire, dont le montant sera déterminé chaque année en fonction des ressources propres de l'association, sera mise en place pour permettre à ses membres de représenter l'ABF dans les différentes associations européennes ou internationales ainsi que pour se réunir périodiquement.

En fonction des opérations proposées par la commission et/ou initiées par le bureau national, des crédits supplémentaires pourront être alloués à titre ponctuel et notamment pour l'organisation de journées d'étude. La commission devra alors budgétiser l'opération, la mener et en faire l'évaluation à son terme ou en phase intermédiaire.

L'équipe permanente de salariés de l'ABF apportera son soutien à la commission suivant des modalités qui seront décidées par le bureau national.

Représentation et instance décisionnaire

La commission Europe et International est représentée au conseil national de l'ABF en la personne de l'une de ses co responsables, pour présenter ses travaux et participer aux débats, sans toutefois bénéficier de voix en cas de vote.

Toute action de la commission devra être préalablement validée par le bureau national. Celui-ci s'engage à apporter écoute et soutien à la commission, en n'oubliant pas que ses membres y officient bénévolement pour le bien de l'ABF.